



Comme vous le savez le SNFOLE dénonce systématiquement les conditions de passage de l'examen de l'Epreuve Anticipée de Français du baccalauréat dans l'Académie, ainsi que de l'épreuve de Français du DNB dans l'Académie de Lille, et demande des améliorations depuis de nombreuses années. Le travail à la chaîne dévalorise aussi bien le travail de l'élève que celui du professeur.

Cette défense va de pair avec celle de diplômes qui sanctionnent un examen terminal, ponctuel et anonyme. Et s'inscrit donc dans notre défense du bac et pour le retrait de la réforme Blanquer.



Pour le DNB, nous nous félicitons de l'amélioration sur le temps de correction depuis l'an passé. En effet, en commençant l'après-midi, la convocation permet d'étaler réellement sur trois demi- journées la correction des copies.

Nous constatons également qu'un certain nombre de centres ne se contentent pas de convoquer des professeurs ayant en charge le niveau 3ème.

Pour l'EAF, il y a bien sûr un problème pour l'oral, même si l'une de nos propositions, qui consiste à convoquer les collègues pour l'étude des descriptifs « à domicile », a été retenue, afin d'éviter aux examinateurs les surveillances d'épreuves écrites pour lesquelles certains n'étaient pas épargnés. C'est selon nous la seule manière de garantir à tous les professeurs de Français examinateurs, des conditions de préparation équitables et conformes aux exigences de l'examen.

Malheureusement, cette année la constitution des jurys qui multiplie les descriptifs par examinateur

risque de sérieusement minorer les effets bénéfiques de cette mesure en alourdissant considérablement le travail de préparation.

Cela va également pousser les examinateurs à interroger sur les textes les plus connus, faute de temps pour préparer des textes nouveaux et s'intéresser aux choix pédagogiques de leur collègue. La « mutualisation » des pratiques demande du temps, mais cette épreuve ne semble pas devoir en être l'occasion.

Et c'est un dommage pédagogique évident pour le professeur et ses élèves qui ont préparé des textes moins canoniques.

Nous soulignons l'importance de limiter le nombre de jurys interrogeant les élèves d'une même classe l'an prochain, comme s'y est engagé le rectorat.

Il y a aussi selon nous une réflexion globale à mener pour améliorer l'hétérogénéité des jurys, cela bien sûr parce qu'on ne peut écarter la question de l'évaluation proprement dite, et notamment de l'enjeu qui pèse sur chaque correcteur quant à leur moyenne.

Pour ce qui est du nombre de candidats quotidien, même si l'on semble passer de 14 à 13, on reste loin des recommandations du CHSCT de 11 par jour.

Quant aux copies, il faut bien évidemment avoir une revendication quantifiée sur leur nombre par jour : 10 par jour ouvrables—nous paraît convenable. Nous nous étonnons du nombre variable de copies (de 30 à 60) attribuées à des collègues convoqués pour le même nombre de candidats à l'oral.



De plus, il est nécessaire que tous les professeurs de français enseignant en lycée soient convoqués .

Comment expliquer que le même professeur se voie confier en fin d'année des missions d'examen concernant 72 candidats ? Il est évident que de nombreux collègues ne participent pas aux missions d'examen. Pour une meilleure répartition du travail, nous demandons plus de transparence sur l'attribution des missions d'examen, que chaque professeur reçoive un ordre de mission, même si celui-ci spécifie qu'il est affecté sur un poste de réserviste permettant de remédier aux absences éventuelles de collègues.

Il reste enfin à mener une réflexion légitime sur l'organisation des centres d'examen et le rôle des coordonnateurs (aide ou contrôle?) A quoi s'ajoutent des témoignages de plus en plus nombreux d'indignation sur les consignes de correction lors des « commissions d'harmonisation. » S'il est question de souffrance au travail, la dévalorisation du savoir, des connaissances et compétences évaluées, les réunions à caractère infantilisant ou culpabilisant y concourent également.

Le SNFOLC s'est donc associé à SUD et au SNES pour interpeller le rectorat sur les conditions d'examen de l'EAF, bien que ces deux syndicats aient refusé d'aborder certains points, comme celui que nous venons d'évoquer.

Vous lirez ci-dessous le courrier commun ainsi que la réponse du rectorat, qui donne certaines garanties et arguments aux collègues concernés. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de problème.

**FO invite également tous les professeurs de Français à participer à la prochaine réunion du collectif des profs de Lettres qui se réunira le mardi 12 juin à la bourse du travail de Lille à 18h30.**

